

Le meurtre de Catherine Prévost a eu lieu le 18 janvier 1858. Après une enquête tenue sur le corps de la défunte, la veuve Bélisle, Antoine et J. B. Desforges, soupçonnés d'être les auteurs de cette action criminelle, furent sans plus de délai saisis et incarcérés dans la prison commune de Montréal.

Leur procès a commencé le 16 avril et il s'est terminé le 20, moment solennel où le jury au milieu d'une nombreuse assemblée, a prononcé contre la veuve Bélisle et J. B. Desforges, un verdict de culpabilité.

Antoine Desforges fut acquitté. L'avocat du prévenu demanda qu'il fût mis en liberté, mais le procureur de la reine s'y opposa, parce qu'Antoine Desforges est accusé de complicité dans le meurtre supposé de Bélisle. Il sera vraisemblablement jugé aux prochaines assises.

Le lendemain, son honneur le Juge Aylwin a prononcé contre les deux prisonniers la sentence de mort.

J. B. Desforges paraît être âgé d'à-peu-près 42 à 43 ans.

La femme Bélisle peut avoir au moins 50 ans. Durant son mariage elle contracta des liaisons criminelles avec le nommé Antoine Desforges, cordonnier de St. Jérôme, liaisons qui se continuèrent jusqu'après la mort de son mari.

Elle fut alors accusée d'avoir empoisonnée son mari. On de donna pas de poursuite à cette accusation.

Au commencement de 1858 la veuve Bélisle voulut légaliser son union avec Antoine Desforges.

Celui-ci était marié alors, on forma un complot contre sa femme. Antoine Desforges prit-il part au meurtre ! Personne ne le sait : Tout ce que l'on sait, c'est que d'après les dépositions la veuve Bélisle détermina J. B. Desforges frère de son amant, à être complice dans l'action.

Le soir 18 janvier sous prétexte de servir la femme d'Antoine Desforges qui était malade, la veuve Bélisle se rendit à la maison de ce dernier et vint coucher avec la malade.

Antoine était parti pour aller chez le fils de la veuve Bélisle pour l'inviter à une noce.

Vers minuit les voisins de Antoine Desforges furent réveillés par J. B. Desforges qui leur dit que la femme de son frère était mourante. On accourt et on trouva le cadavre glacé de l'épouse d'Antoine Desforges. La veuve Bélisle était au chevet de la morte. Elle dit que s'étant couchée avec la défunte, elle s'était endormie, mais que tout à coup elle s'était réveillée aux cris de la défunte qui se plaignait beaucoup, et qui en allongeant le pied avait rendu le dernier soupir.

On crut qu'elle avait été empoisonnée, mais après l'enquête on déclara qu'elle avait été étouffée.

Avec ces quelques explications pour l'interrogation de la preve nous allons laisser dérouler devant le public l'affaire sanglante, tel que constatée par les témoignages.